

Décision n°2017-25
portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 11°, L. 311-12, L. 511-4 10°, L. 521-3 5°, L. 523-4, L. 832-1 16°, R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n°2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Décide :

Article 1er

Les médecins instructeurs des demandes des étrangers malades désignés pour participer au collège de médecins à compétence nationale sont les médecins dont les noms figurent en annexe 1 de la présente décision.

Article 2

Les médecins coordonnateurs de zone désignés pour présider le collège de médecins à compétence nationale sont les médecins dont les noms figurent en annexe 2 de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'OFII et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Paris le 17 janvier 2017

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration*



Didier LESCHI

**Annexe 1: liste des médecins désignés pour participer au collège à compétence nationale de
l'Office français de l'immigration et de l'intégration**

Dr Aoussou Philippe
Dr Bauman Patrick
Dr Barennes Catherine
Dr Baril Marc
Dr Bisbal Pierre
Dr Bouhafs Sherine
Dr Bourgois Clémence
Dr Candillier Charles
Dr Chalgoui Ferhat
Dr Cireno Sylvie
Dr Coulonges Florence
Dr Crocq Marc Antoine
Dr Daschivici Heymans Carmen
Dr Delaunay Francis
Dr Delprat-Chatton Pascale
Dr Desplanques Jacques
Dr Dussartre Jean Maurice
Dr Egoumenides Marc
Dr Eutrope Martine
Dr Ferjani Borhane
Dr Gerlier Jean-Luc
Dr Grassineau Dominique
Dr Grosso Luigi
Dr Haddad Michel
Dr Jedresli Nadine
Dr Joseph Olivier
Dr Khan Shaghaghi Charles
Dr Khodja Mohamed Djamel
Dr Lancino Sylvie
Dr Le Goff Fabienne
Dr Le Lagadec Anne
Dr Leclair Frederique
Dr Lucas Anne Sophie
Dr Grosso Luigi
Dr Mauze Bénédicte
Dr Mborneyo Ignace
Dr M'Bayo Stéphane
Dr Mesbahy Mohamed
Dr Mettais Cartier Emilie
Dr Minani Marc
Dr Ortega Nathalie
Dr Ouali Abdelhafid
Dr Pacaud Gérard
Dr Pintas Catherine
Dr Quille Loïc
Dr Quilliot Florent

Dr Rasclé Catherine
Dr Ricatte Olivier
Dr Ruggieri Laurent
Dr Sahrane Ahmed
Dr Sebille Alain
Dr Spadari-Brizy Michel
Dr Trétout-El-Sissy Joelle
Dr Truze Philippe
Dr Verbeke Francis
Dr Wellez Cabral Rui

Annexe 2 : liste des médecins coordonnateurs de zone de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

Zone Ile de France : Dr Joelle TRETOUT-EL SISSY, Dr Philippe AOUSSOU

Zone Ouest + Antilles-Guyane : Dr Olivier JOSEPH

Zone Sud-Ouest + La Réunion + Mayotte : Dr Charles CANDILLIER

Zone Sud-Est et Sud + Corse : Dr Philippe TRUZE, Dr Dominique GRASSINEAU

Zone Est : Dr Ignace MBOMEYO

Zone Nord : Dr Loic QUILLE

